

Objet :

**EMPRUNTS BP 2025  
CREDIT AGRICOLE DU LANGUEDOC**

**N° D-2025-11-05-09**

**Nombre de Membres**

| Afférents<br>Au conseil | En exercice | Qui ont pris part<br>à la délibération |
|-------------------------|-------------|----------------------------------------|
| 23                      | 22          | 19                                     |

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le

Et publication ou notification  
Du

Le Maire : 13 NOV. 2025



Envoyé en préfecture le 13/11/2025

Reçu en préfecture le 13/11/2025

Publié le 13 NOV. 2025

ID : 034-213401359-20251105-D\_2025\_11\_05\_09-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE LESPIGNAN**

**SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2025**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Julien RIBES.

**Procurations à :** M. Laurent FUSTER à M. Yann RAMIREZ, Mme Marie-Josée GOTH à Mme Marie-Jeanne MULLER, Mme Ludivine ALBERT à Mme Géraldine ESCANDE, Mme Marie CHOLLET à Mme Mylène NAUDIN.

**Absents :** MM. Jean-Philippe GARCIA, Julien PUJOL et Olivier MONROS.

**Secrétaire de séance :** M. René COUSIN.

**Début de séance :** 18H30

**ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION n°D-2025-11-05-09 DE MEME DATE ET  
MEME OBJET POUR ERREUR MATERIELLE**

Monsieur le Maire rappelle au CM qu'un emprunt d'un montant de 355 000 € est prévu au BP 2025 pour l'équilibre du budget dont 75 000 € de prêt à taux zéro accordé par la CAF de l'Hérault pour aider la commune à supporter le coût de rénovation et extension du restaurant scolaire et de l'ALSH.

La réalisation de l'emprunt prévisionnel sera en partie nécessaire pour l'équilibre comptable du compte administratif 2025 dans l'attente du versement des subventions obtenues.

Il propose de réaliser un emprunt à court terme de 280 000 € avec éventuellement des tirages partiels différés sur l'exercice 2025 et 2026 en fonction des besoins et de l'avancement des programmes votés.

Il présente la proposition du Crédit Agricole du Languedoc pour un emprunt de 280 000 € (deux cent quatre-vingts mille euros) au taux fixe de 2.96 % sur 24 mois. Remboursements des intérêts à termes échus en périodicité trimestrielles ; Remboursement du capital à l'échéance finale ; Tirages éventuellement échelonnés ; Remboursements anticipés sans frais ; Frais de dossier de 0.20 % du montant emprunté.

Il demande au conseil de bien vouloir se prononcer.

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

A l'unanimité des présents + 4 procurations,

**Accepte** la proposition du Crédit Agricole du Languedoc présentée ci-dessus pour la réalisation de l'emprunt de 280 000 € sur 24 mois au taux fixe de 2.96 %, tirages en plusieurs fois jusqu'à deux exercices.

**Autorise** M. le Maire à effectuer les tirages d'emprunt et remboursements anticipés nécessaires à l'équilibre du budget communal en fonction des besoins.

**S'engage**, pendant toute la durée de l'emprunt, à inscrire en priorité chaque année en dépense obligatoire à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances et à créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions ou cotisations nécessaires pour assurer le paiement des échéances.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant ainsi que tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,

**René COUSIN**



**Jean-François GUIBBERT**